

LES VERTS SONT FAVORABLES A LA STABILISATION BIOLOGIQUE ET A L'ENFOUISSEMENT EN CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES (CSDU)

Les techniques ont évolué. La stabilisation biologique qui s'opère sur les déchets non recyclables et qui élimine la fraction organique des déchets restants, conduit à n'enfouir que des déchets non - recyclables, secs et inertes : les déchets ultimes.

Cette technique a fait ses preuves, elle est déjà mise en œuvre en Allemagne et en Autriche notamment. Elle a été récemment adoptée par la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient.

Elle présente 3 avantages :

- ❖ Absence de pollution des nappes phréatiques par les lixiviats*
- ❖ Absence de pollution atmosphérique grâce à l'élimination maximale de dégagement de méthane, gaz qui accélère l'effet de serre, et donc suppression quasi totale des odeurs.
- ❖ Diminution de moitié des surfaces d'enfouissement en comparaison avec les Centres d'Enfouissement Technique (CET) de type Cuneix, puisque ne sont enfouis que les seuls déchets ultimes.

L'usine de stabilisation biologique



Tunnel de stabilisation

La stabilisation biologique se déroule en deux phases : Phase 1 : 3 semaines pour une dégradation aérobie intensive.

Phase 2 : 2 semaines pour une stabilisation et un séchage des déchets.

Ensuite les déchets stabilisés sont transportés vers le CSDU

Maitrise des impacts sur l'environnement :

- Le bâtiment est entièrement clos
- L'air vicié est capté et traité
- Les eaux de lavage sont réutilisées en circuit fermé

A Lorient, il est prévu que le mode de traitement réduira la masse des déchets à enfouir de 40% sans compter 25% de déchets organiques issus de la collecte.

Définitions

Collecte sélective : collecte des déchets (recyclables secs et fermentescibles), préalablement séparés par les ménages ou les entreprises en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage individuel : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques en tas ou dans des bacs appelés composteurs.

Déchets organiques ou fermentescibles : déchets verts et déchets de repas des ménages, cantines, restaurants...

Déchets ultimes : fraction non récupérable des déchets après tri et traitement.

Lixiviats : eaux de rejet qui se sont chargées en bactéries et en produits chimiques en traversant les couches de déchets.

Mâchefers : résidus résultant de l'incinération des déchets valorisés essentiellement en infrastructures routières, ou stockés en décharge de classe II.

Recyclage matière (et organique) : transformation d'un déchet pour son réemploi (verre, papier, métaux, compost, méthane ...)

Stabilisation : un déchet est considéré comme stabilisé quand il ne dégage plus de produits polluants

Traitement : transformation et réduction de la quantité de déchets et de leur potentiel polluant afin d'en assurer leur recyclage ou leur valorisation.



la CARENE a mis à l'étude 5 sites pour l'implantation d'un centre d'enfouissement des déchets ultimes (CSDU).

NOS RETICENCES :

- Les sites de Ranlieu (St André des Eaux) et du Cormier (Saint-Nazaire). En effet, ils sont constitués de terres agricoles de bonne qualité, vitales pour le maintien de l'activité agricole.
- Le site de Cuneix, parce que l'extension se ferait sur une zone humide du Parc de Brière.

NOTRE PREFERENCE :

Le site du Haut Village à l'ouest de Donges pour les raisons suivantes :

- pas de contrainte écologique majeure puisque le procédé de stabilisation biologique supprime les rejets dans l'air et dans le sol
- éloignement des habitations,
- dessertes routière et ferroviaire existantes.
- 20 ou 25 ha qui, placés où ils sont, ne peuvent pas compromettre l'avenir du port.

QUE FAIRE DE NOS DECHETS ?



Imprimerie LA CLONERIE - 02 40 53 33 33 - 041004 - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur du papier recyclé



Les Verts
Région Nazairienne

les Verts de la région nazairienne
22, rue des Halles - 44600 St Nazaire
Tel/fax 02 40 22 74 53



Les Verts
Région Nazairienne

RAPPEL DES FAITS

EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES :

La question des déchets en région nazairienne est posée depuis de nombreuses années. Une échéance pèse sur les décisions, à savoir la fermeture du CET de Cuneix en 2006.

En 1997, la ville de Saint-Nazaire a mis en place à titre expérimental 17 points tri. Depuis 2001, la gestion des déchets ménagers a été confiée à la CARENE (Communauté d'Agglomération). Un certain nombre de réalisations ont été effectuées ou vont l'être prochainement : développement de la collecte sélective* ou du compostage individuel* sur certaines communes, création prochaine des nouvelles déchetteries pour Saint Joachim, Saint Malo de Guersac/Montoir (en attendant celle de Saint Marc / Saint-Nazaire), action de sensibilisation des élèves des écoles, mise en place en 2005 de la collecte sélective en porte à porte sur les communes de Saint-Nazaire et Trignac, récupération des piles et encore des papiers usagés dans les bureaux de la CARENE et de certaines mairies, lancement des études pour la mise en place d'un centre de tri...

L'essentiel de la réglementation sur la gestion des déchets ménagers

* La loi du 15 juillet 1975 modifiée par la loi du 13 juillet 1992 stipule qu'à compter de 2002, seuls les déchets ultimes seront admis en décharge.

* L'article 1 de la loi du 13 juillet 1992 fixe un objectif : " prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets ". Elle pose aussi les fondements d'une politique de traitement*, valorisation et recyclage des déchets*.

* La circulaire Voynet du 28 avril 1998 fixe l'objectif, au niveau national, d'une valorisation de 50% des déchets (récupération des matériaux en vue de leur réutilisation, leur recyclage, leur traitement biologique par compostage ou méthanisation).

" LE DECHET LE MOINS COUTEUX ET LE MOINS POLLUANT EST CELUI QUE L'ON NE FABRIQUE PAS "

DEUX QUESTIONS ESSENTIELLES :

▲ Comment seront traités les déchets ultimes* sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas aujourd'hui recyclables ? Lors de la séance du Conseil Communautaire du 27 avril 2004, les élus ont fait le choix de l'enfouissement associé à la méthode dite de " stabilisation* biologique ".

▲ Où seront stockés ces déchets ultimes ? Le même Conseil Communautaire a souhaité que des études soient effectuées sur plusieurs sites : Saint-André des Eaux (Ranlieu), Saint-Nazaire (Cormier et Cuneix), Donges (Haut Village, Pré de la Belle Fille).

CE QUE PROPOSENT LES VERTS - CE QUE PROPOSENT LES VERTS

UNE POLITIQUE GLOBALE DE GESTION DES DECHETS

La réduction des déchets à la source (diminution des emballages inutiles, des prospectus publicitaires, com-

postage individuel, ...)

La collecte sélective et le recyclage maximal des déchets matière : papiers, cartons, verres, plastiques, métaux, déchets spéciaux (piles, huiles, peintures, appareils électroménagers...).

La valorisation des déchets organiques* (30% du poids de la poubelle) : compostage, production de biogaz ou mélange aux boues des stations d'épuration.

Le principe de proximité de traitement qui implique que la collectivité doit chercher à traiter ses déchets sur son territoire.

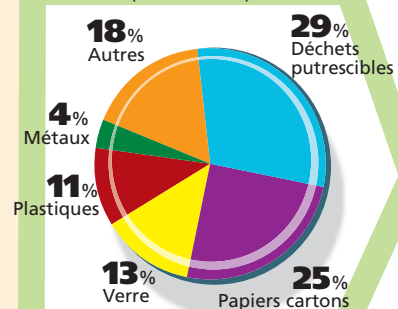
Le contrôle public par la collectivité de la maîtrise d'ouvrage.

L'information et la responsabilisation des citoyens et des entreprises, condition essentielle de réussite.

La maîtrise des coûts en sachant qu'il n'existe pas de solution correcte à bas prix de traitement des déchets.

Déchets ménagers : 1 Kg/Hab/Jour

Composition des ordures ménagères : évaluation en % du poids humide (Source ADEME)



*Autres : Textiles, combustibles et incombustibles divers, matériaux complexes, déchets dangereux des ménages

Verres - papiers - cartons
plastiques métaux
déchets spéciaux...
Collecte sélective

Centre de tri
Recyclage

Déchets verts
et fermentescibles
Déchetteries,
collecte sélective
composteurs
individuels

Compost

Déchets résiduels non
recyclables
Usine de stabilisation
biologique

Déchets secs
et inertes

CSDU

COLLECTER

TRIER



RECYCLER



REUTILISER



LE CHOIX DE LA FILIERE D'ELIMINATION

LES VERTS SONT OPPOSES A L'INCINERATION. POURQUOI ?

♣ Pour des raisons de santé publique : certes, les nouveaux incinérateurs sont conformes aux nouvelles réglementations ... mais c'était aussi le cas des anciens qui étaient aux normes de l'époque ! Les rejets toxiques (dioxines, métaux lourds) même à très faible dose restent extrêmement dangereux pour les populations par la contamination des sols et de l'eau, notamment dans une région d'élevage (lait, viande).

♣ L'incinération est un procédé qui ne favorise pas le recyclage maximal. En effet, pour rentabiliser l'incinérateur, il faut beaucoup de déchets. Cela n'encourage pas la réduction de la production de déchets et leur collecte sélective.

De plus :

il faut trouver des sites de stockage pour les déchets spéciaux et dangereux issus de l'incinération (sur 1000 tonnes incinérées, il reste 300 tonnes de mâchefers* et 50 tonnes de cendres hautement toxiques qui doivent être traitées en centre spécialisé ...

- Le coût d'incinération reste très élevé
- Le problème d'implantation de l'usine et du stock des résidus reste entier.

" UN DECHET C'EST UNE MATIERE PREMIERE QUI N'A PAS ENCORE TROUVE SON EMPLOI "

ENQUETE SUR LES FUMÉES D'INCINERATION

L'institut national de veille sanitaire lance une étude pour mesurer l'impact sur les populations riveraines des fumées d'usines d'incinération d'ordures ménagères. Huit sites ont été retenus, dont un dans les Côtes d'Armor. Explications de l'épidémiologiste Nadine Fréry, qui dirige l'étude.

Une telle étude n'avait jamais été menée en France ?

On dispose d'éléments recueillis à la suite de catastrophes ou auprès des travailleurs exposés aux dioxines dans l'industrie chimique. Mais jamais auprès de la population en général. Or, la France est le pays d'Europe où le parc d'usines d'incinération est le plus développé.

L'enquête veut mesurer " l'imprégnation des personnes "... Oui, les dioxines se transmettent à 95% par l'alimentation. Il faut

donc voir si les produits du jardin ou le lait des vaches, par exemple, renforcent le risque. On s'intéresse aussi aux facteurs associés, comme le bois de chauffage, le brûlage de déchets de jardin, etc. Une autre enquête suivra sur les effets proprement dits, en termes de santé, mais pas forcément sur les mêmes sites.

Quels sont ces risques pour la santé ?

Des cancers et des problèmes cutanés ont été relevés chez des personnes très exposées. Pour le reste de la population, on ne sait pas. A ce jour, seule la molécule de type Seveso a été classée comme cancérigène

Laurent LE GOF, extraits, Ouest France du 01/09/2004